



Syndicat des eaux
105 RN 20 / bât. 11A
45520 CERCOTTES
02 38 71 29 62
siaep.gch45@orange.fr
www.siaep-gch.e-monsite.com

Réunion de Conseil Syndical

28 juillet 2020

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt, le mardi 28 juillet à neuf heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis en ses locaux, 105 RN20/bâtiment 11A, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 20/07/2020

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, SAVOURÉ-LEJEUNE Martial, BOURGEOIS Max, DEVELLE Bruno, DARVOY-PEROT Hélène, DUMINIL Marie-Paule, GUDON Gaëlle,

Absent excusé : BLISSEZ Bruno

Secrétaire de séance : DEVELLE Bruno

Le compte-rendu de la séance du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité

N°2020 361- DECISION MODIFICATIVE n°1 chapitre 66 et 011

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17

VU la délibération N° 2020-353 du 11 mars 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du SIAEP GCH

VU la nécessité d'opérer des virements de crédits en section d'exploitation

M. Le Président propose une DECISION MODIFICATIVE sur des dépenses de fonctionnement

. **En dépenses d'exploitation** :

Au chapitre 66 - Article 6615 : intérêts comptes courants LT + 700 €

Au chapitre 011 - Article 628 : divers - 700 €

Adoption à l'unanimité

N°2020 - 362 - AVENANT CONVENTION 2020 002 BEAUREPAIRE GIDY

VU la délibération N° 2020-353 du 11 mars 2020 approuvant le Budget Primitif du SIAEP GCH

VU la délibération n° 2020-356 du 11 mars 2020 sur les travaux en régie pour la Commune de GIDY

VU la convention d'études et de travaux n° 2020 002 et avenant 2020 01

VU la délibération n° 2020-20 du 4 mars 2020 de la commune de Gidy

M. Le Président demande d'accepter la proposition de la MAIRIE DE GIDY pour indemniser L'exploitant et propriétaire de la parcelle 00Z076 en raison de la servitude et de la destruction des récoltes occasionnée par le passage de la tranchée sachant que c'était l'unique possibilité à la réalisation de la canalisation pour renforcer sa défense incendie.

M. Le Président précise que cette somme sera versée par le SIAEP GCH et remboursée par la MAIRIE DE GIDY.

D'autre part, le SIAEP GCH se trouve dans l'obligation également de traverser la parcelle n° ZM 34

M. Le Président propose une CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE au propriétaire et une indemnisation à l'exploitant

M. Le Président explique que le SIAEP GCH versera l'indemnité ou les indemnités aux exploitants agricoles après réception de la délibération de la COMMUNE DE GIDY et émettra une facture globale pour la demande de remboursement par la COMMUNE DE GIDY (avec éventuellement la part de pose de tuyaux supplémentaire)

Adoption à 7 voix pour

Et 1 abstention de M. Max BOURGEOIS

2020- 363 - REGULARISATIONS DES IMPUTATIONS 203-2313-2315

Vu la délibération n°2019-331 et 2019-330 du 26 mars 2019 portant sur la demande de régularisation du Compte de Gestion 2018

Vu la délibération n°2019-343 du 4 décembre 2019 portant sur les régularisations sur les comptes 2313/2315 et 203

Vu la délibération n°2019-346 du 4 décembre 2019 pour les mises à la réforme

M. Le Président explique que toutes les écritures imputées aux comptes 203, 2313 et 2315 de l'ETAT D'ACTIF de 2017 ont été pointés du 12 septembre 2019 au 18 juin 2020,

Ces régularisations ont fait l'objet de Certificats administratifs, pour 2019 n°6-7-12-13 et pour 2020 n°3-7-10-11-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22.

Un ETAT « SUIVI INTEGRATION DES TRAVAUX EN COURS » récapitule l'ensemble de ces opérations et certificats administratifs transmis à la TRESORERIE DE PATAY.

M. Le Président demande d'approuver ces écritures de régularisation pour l'ETAT D'ACTIF 2020.

Documents joints.

Adoption à l'unanimité

2020-364 - RETROCESSION LOTISSEMENT CLOS DU HAUT VERGER impasse des 3 frères à GIDY

Le SIAEP/GCH est sollicité par M. PICHARD, PERMIS D'AMENAGER n° PA 045 154 15 00001 pour la rétrocession du réseau d'eau et son intégration dans le domaine public du lotissement dénommé « LE CLOS DU HAUT VERGER pour le lot supplémentaire impasse des 3 frères » sis à GIDY.

M. Le Président demande de répondre favorablement au courrier du 21 mai 2020, après examen des pièces transmises au SIAEP/GCH : plan de récolement, attestation de conformité et de fin de travaux de M JOURDAIN, PV D'ESSAI DE PRESSION de ADA TP, et autres documents à sa disposition, pour le réseau de 75 ml de distribution d'eau potable, de la 2^{ème} tranche lotissement « LE CLOS DU HAUT VERGER » sis à GIDY, impasse des 3 frères

Adoption à l'unanimité

1 remarque de Mme DARVOY PEROT Hélène sur les conséquences de cette rétrocession et de la responsabilité d'entretien du SIAEP GCH au lieu des CONSORTS PICHARD.

Informations financières et techniques

M. le Président évoque les dossiers en cours

- Facturation 2020 sur le nouveau logiciel PHASEO de la relève du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 soit 1473 factures pour un total de 611 501.34 € HT et un total 322 290 m3
- démarrage des travaux de renforcement Défense Incendie à GIDY le 6 juillet 2020
- Achat système de référencement, de grilles de sécurité pour chantier.
- En attente d'achat du terrain du château d'eau de GIDY

M. le Président signale également que des abonnés de la Commune de Cercottes, surtout ceux de la route de GIDY à la TOUCHE, appellent pour une fuite répétée mais qu'en fait, après déplacement des fontainiers, il s'agit de l'irrigation de M. SAVOURE LEJEUNE qui traverse la route et inquiète fortement les habitants.

M. le Président demande que cette fuite soit réparée rapidement car elle risque de détériorer la chaussée, d'autant plus qu'un poteau EDF est à proximité.

M. Savouré Lejeune s'engage à faire le nécessaire.

M. le Président explique les travaux prévus sur 3 ans

PROGRAMME DE TRAVAUX

TRAVAUX COURANTS	DATE
Changement de compteurs et pose parage -Rue Chevreuils, faons, chêne brulé, à CERCOTTES, allée des blés, rue des Terriaux, des Tontinnes. à HUETRE	1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre
Divers fuites sur le réseau,	1 ^{er} trimestre
TRAVAUX sur DEVIS	DATE
Lotissement LA CLEF DES CHAMPS Commune de GIDY	Fin de travaux
PESEE de PI BI Commune de GIDY	2 ^{ème} trimestre
Lotissement LES JARDINS DU MOULIN Commune de GIDY	consultation en cours
AEP ROUVRAY SAINTE CROIX	consultation en cours
AEP RUAN	consultation en cours
Investissement sur les communes adhérentes	DATE
Renforcement défense incendie GIDY- BEAUREPAIRE/TOUSSARDIERE	06/07/2020
Renouvellement réseaux Commune de HUETRE	à estimer
Renforcement défense incendie Commune de GIDY - route de Cercottes	à estimer
création de cana LA TOUCHE 3 ^{ème} tronçon	à estimer
Reprise des branchements LES JARDINS FLEURY	à estimer

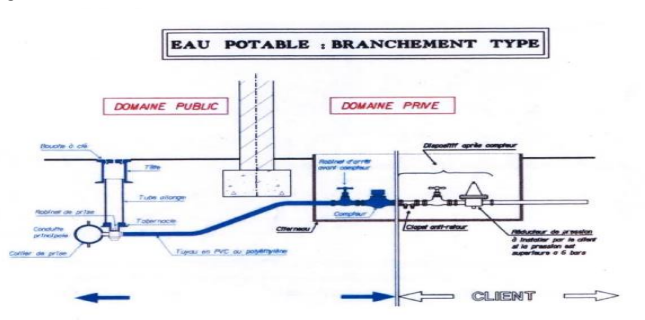
M. LAVALLEE Pascal, Responsable Technique reprend le LEXIQUE DES ABREVIATIONS TECHNIQUES

Pour la nouvelle équipe

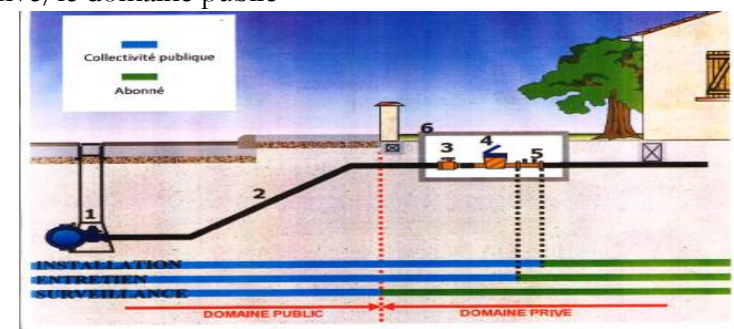
AEP	Adduction d'eau potable
DN	Diamètre Nominal
PE	Polyéthylène
PEHD	Polyéthylène haute densité (résistant -30° à 100°C)
ML	Mètres linéaires
PN16	Pression nominale 16 bars
AIPR	Autorisation d'intervention à proximité des réseaux
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité
DT	Demande de projets de travaux
ATU	Autorisation de travaux urgents
DICT	Déclarations d'intention de commencement de travaux
DAPC	Demande d'arrêt de Police de la circulation
AET	Autorisation d'entreprendre des travaux
RPQS	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
BP	Budget primitif
CG	Compte de Gestion
DM	Décisions modificatives
DGFIP	Direction générale des Finances Publiques
CIHL	Comité Inter Entreprise d'Hygiène du Loiret
SIG	Système d'information géographique
PI BI	Poteau d'incendie - Bouche d'incendie (responsabilité des communes)

M. LAVALLEE Pascal, Responsable Technique explique :

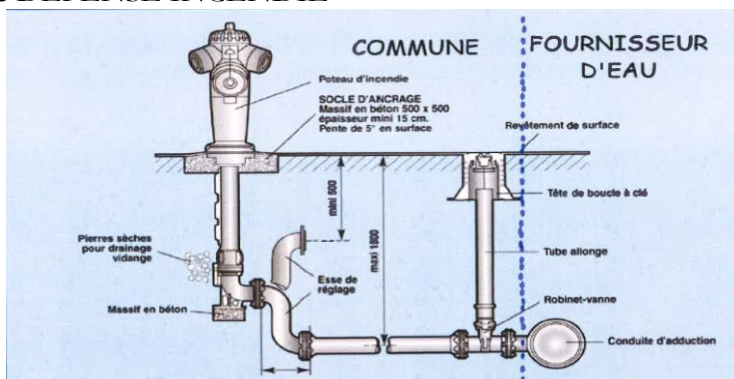
Le branchement type



Le domaine privé/le domaine public



La compétence DEFENSE INCENDIE



Les obligations d'effectuer

- des demandes de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'entreprendre des travaux CERFA 14023*01
- des demandes d'arrêté de police de la circulation CERFA 14024*01
- Récépissé de DT (demandes de projets de travaux)- Récépissé de DICT (Déclarations d'intention de commencement de travaux) CERFA 14435*03
- Déclaration annuelle de L AGENCE DE L'EAU pour la POLLUTION (base m3 vendue) et pour le PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE (m3 prélevés)
- RPQS (avant le 30/09/2020)

Les matériaux utilisés pour les travaux AEP sur le réseau : **Présentés au milieu des tables**

- PEHD avec électrosoudure et soudure bout à bout en PN 16
- Compteur SENSUS soit IPERL soit COAXIAL suivant les branchements
- Coffret compteur de type PARAGEL
- Diverses fournitures (collier de prise en charge, tube allonge, vannes, manchons, té,...)

Les normes

- Hauteur de couverture 0.80 m norme AFNOR NFP 98-331
- CCTG FASCICULE 71 fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eau à écoulement sous pression
- Attestation de conformité sanitaire (ACS) délivrée par un laboratoire habilité du CSP 1321-25 (code de la santé publique)
- Plan de récolement obligatoire -DECRET 26/12/00 DECRET 3/03/2006 ET ARRETE DU 25/02/2012

La qualité de l'eau

- Contrôlée par L ARS (AGENCE REGIONALE DE LA SANTE)
- L'obligation de désinfecter avant remise en eau ou mise en eau article R1321-56 du CODE DE LA SANTE
- 2019 EAU NON CONFORME EN SELENIUM , 14 au lieu de 10

La sécurité

- Chaque fontainier est en possession de l'AIPR, de l'autorisation de conduite d'engins de travaux et de la CARTE BTP (sauf notre nouveau fontainier embauché le 15 juin 2020 /en cours)
- La réglementation évolue : porte 3 points, SAS, alarmes, SPS, Fiches d'entreprise CIHL, Document Unique, et COVID 19

Le remplacement des compteurs en radio relève et le nouveau logiciel SENSUS (la location de compteur est facturée entre 40 et 70 € annuelle par abonné)

- Obligation de l'étalonnage tous les 15 ans
- D'informer l'abonné en cas de fuite ou surconsommation
- Pour éviter des dégradations en cas de fuite dans l'habitation et le poser sur le domaine public
- Comment résoudre le problème des JARDINS FLEURY dossier chez Me Grassin ?

Le vieillissement du réseau

- Coût de renouvellement du réseau (actuellement, l'abonnement est de 10 € annuel par abonné)
- Fuites répétées
- Raccordement sans tenir compte des km de réseau (saturation du réseau)
- Déséquilibre d'alimentation entre les 2 châteaux d'eau (500 m3 pour Cercottes et 300 m3 pour GIDY)
- Obligation d'augmenter le prix de l'eau pour l'équilibre des dépenses

La réalisation des travaux AEP pour le lotissement LA CLEF DES CHAMPS

- Travaux effectués du 24 février au 13 mars et du 13 au 28 mai.
- Suite Compte rendu du 10 juillet 2020, M. CIMADEVILLA nous demande de lui transmettre un DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE)
- En attente de RECEPTION DES TRAVAUX.
- Plan de récolement effectué par WEGEO

M. le Président propose une visite du forage, du château d'eau de Cercottes et du château d'eau de GIDY, ainsi que le chantier en cours route de Boulay à GIDY.

M LAVALLEE explique le fonctionnement et les diverses pièces de ces sites, l'année de construction et les travaux d'entretien nécessaires.

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et clôture la séance à 12h30
